

Décision

Générale

colonial

Décision n° 23-110-1906 nommant la Commission chargée d'établir les rôles des patent es et de la taxe locative sur la propriété betie pour l'année 1906.

n° 23-110-1906

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 décembre 1905

Numéro JO
n° 110 du 01/01/1906

Date du numéro
1 janvier 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu les arrêtés des 9 et 12 octobre, 28 et 29 octobre 1900, 26 janvier 1901, 31 décembre 1904, créant, réglementant et modifiant le mode d'établissement des taxes sur la valeur locative de la principauté et des patentes ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La Commission chargée d'établir les rôles des patentes de la taxe locative sur la propriété hostie, pour l'année 1906 sera composée comme suit : MM. le Secrétaire Général, Président. GHALEB. Commerçant français, MARILL VERZER VIGIER KALOS. commerçant étranger. COUBECHÉ, Commerçant arabe. SERE. Secrétaire. Elle pourra s'adjoindre à titre consultatif MM. les Chefs du Service des Douanes et des Travaux Publics et M. le Commissaire de Police. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé : ORMIERES.